

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 14 novembre 2022

**N° CP-2022-10-13-2**

**N° applicatif 4829**

**13<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Région de Colmar

**Service instructeur**  
Service grands projets Sud

**Service consulté**

### **COLLEGE VICTOR SCHOELCHER A ENSISHEIM REAMENAGEMENT DE LA RUE DU TIR CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Résumé : Afin de fluidifier la circulation aux abords du collège, d'améliorer la desserte du collège et de créer des places de parkings mutualisées entre le collège et les équipements sportifs du secteur il est proposé de s'associer à la Ville d'Ensisheim pour réaliser des travaux sur la parcelle du collège dans la continuité de ceux entrepris sur la rue du Tir où est situé le collège. Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe et relative à la réalisation, par la Ville d'Ensisheim, de travaux de voirie sur la parcelle du collège Victor Schœlcher suite à la suppression d'une entrée du collège dans le cadre du réaménagement de la rue du Tir. Le coût pour la Collectivité européenne d'Alsace est de 40 454,05 € HT.

La Ville d'Ensisheim a décidé de réaménager la rue du Tir pour sécuriser et améliorer sa fonctionnalité. Cette rue dessert trois entrées du collège Victor Schœlcher : l'entrée livraisons, l'entrée administration et l'entrée bâtiment ateliers.

En accord avec la Ville d'Ensisheim, il a été décidé de supprimer l'entrée livraisons afin de faciliter l'aménagement de la rue du Tir et la création d'un parking public plus conséquent et permettant, de fait, de compléter l'offre de stationnement du collège.

La suppression de cette entrée impose des travaux sur la parcelle du collège afin de recréer un accès interne entre l'entrée administration et l'entrée livraisons supprimée.

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, il a été décidé de recourir au mécanisme du transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

En tant que maître d'ouvrage désigné, la Ville d'Ensisheim engagera la procédure de consultation des entreprises, signera et notifiera les marchés de travaux, suivra leur réalisation jusqu'à la réception et mise en service des ouvrages.

La Collectivité européenne d'Alsace participera au financement des travaux par un versement unique équivalent au coût des constructions et des aménagements dont elle bénéficiera à terme.

Le montant des travaux incombant à la Collectivité européenne d'Alsace est de 40 454,05 € HT et est inscrit dans le Plan Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges (PPMIC).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'ENSISHEIM et la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux de réaménagement de la rue du Tir intégrant des travaux dans l'emprise du collège Victor Schoelcher à ENSISHEIM ;
- de désigner la Ville d'ENSISHEIM en tant que maître d'ouvrage de ces travaux ;
- d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville d'ENSISHEIM concernant le réaménagement de la rue du Tir intégrant des travaux dans l'emprise du collège Victor Schœlcher à ENSISHEIM, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- de prendre note que le montant des travaux incombant à la Collectivité européenne d'Alsace sera pris en charge sur le programme P202 – Collèges-petites opérations - opération P2020003 espaces d'accompagnement -Tranche T08 - Enveloppe E03 et viré sur le compte de la Ville d'ENSISHEIM.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY